



## PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

L'an 2023, le 20 février à 19:00, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 14/02/2023.

**Présents** : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BENOIST Jean-Louis, Mme CABARTIER Karine, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LASSEAU Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice

**Excusée** : Mme BRIER Angélique

**Absents ayant donné procuration** : M. AGRAPART Jean à Mme CABARTIER Karine, M. BATONNET Jean-Luc à M. VALENTIN Patrice, Mme ROYER Patricia à M. LAURENT Cyril

**Absents** : M. CACCIA Jean-Paul, M. GRUAT Cyrille

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : M. DUPONT Thierry

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	27

## POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	27
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### BC2023\_001 – Approbation du marché renouvellement et renforcement de canalisations d'eau potable à Esternay

La CCSSOM a lancé un programme de remplacement de canalisations d'eau potable sur le territoire de la commune d'Esternay. Ces travaux, initiés par la commune il y a quelques années, ont pour but de limiter les fuites et donc d'améliorer le rendement du réseau de la commune.

Il est également prévu de mailler deux secteurs d'Esternay ce qui permettra à terme de réalimenter plus facilement les abonnés en cas de coupure d'eau.

Les travaux prévoient précisément :

- Le remplacement des réseaux du boulevard Carnot Prolongé sur 270 ml (Ø 60 mm) ;
- Le remplacement des réseaux rue des Richards sur 360 ml (Ø 60 mm) ;
- Le bouclage des réseaux entre les rues Cousin et de la Couture sur 70 ml (Ø 80 mm) ;
- Le bouclage des réseaux entre les rues des Noues et de l'Arbre Haut sur 250 ml (Ø 100 mm).

Ces travaux prévoient également de reprendre tous les branchements présents sur les tronçons remplacés.

Suite à l'ouverture des plis, cinq entreprises ont déposé une offre et après analyse par les services de notre maître d'œuvre CEREG, il est proposé de sélectionner l'entreprise la mieux-disante.

Après l'exposé de Monsieur Nicolas COUTENCEAU, Vice-Président en charge des finances, de la politique de l'eau et de la GEMAPI, et après délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité,

#### DECIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition de l'entreprise EHTP pour un montant de 226 163,20 euros HT ventilé de la manière suivante :
  - Tranche ferme : 160 191,60 € HT
  - Tranche optionnelle 1 : 40 579,40 € HT
  - Tranche optionnelle 2 : 20 484,90 € HT
  - PSE : 4907,30 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu ;

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget annexe eau régie de la CCSSOM, exercice 2023.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	27
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

## BC2023\_002 – Créations de postes pour changement de filière

Au 1<sup>er</sup> décembre 2022, le tableau des effectifs fait mention de 170 postes pourvus, soit 141.23 ETP et 3 postes non pourvus, soit en ETP 2.43 ce qui représente un total de **173 postes**.

Il convient aujourd'hui d'actualiser le tableau des effectifs afin de l'adapter aux besoins prévisionnels nécessaire au fonctionnement des services communautaires.

Deux agents de la filière administrative affectés au sein de la Direction des services à la population sollicitent leur intégration dans la filière culturelle.

Cette demande correspond aux missions exercées par ces agents, il a été décidé de les intégrer dans cette filière.

Il convient donc de créer ces deux postes au tableau des effectifs.

### Création de 2 postes :

- **1 adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe ;**
- **1 adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe.**

Au 1<sup>er</sup> mars 2023, le tableau des effectifs fera mention de 170 postes pourvus, soit 141.23 ETP et 5 postes non pourvus, soit en ETP 4.43 ce qui représente un total de **175 postes**.

Après l'exposé de Mme Annie COULON, Conseillère déléguée en charge des pompiers intercommunaux, de la défense extérieure et des ressources humaines, et après délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création des 2 postes suivants :
  - **1 adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe**
  - **1 adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe ;**
- **PRECISE** que la rémunération et le déroulement de carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés ;
- **PRECISE** que dans l'impossibilité de recrutement de fonctionnaires, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public.

Ces créations de poste demeurent sans incidence sur le budget.

Monsieur le Président, en l'absence de questions supplémentaires, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	27
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 27		
Contre : 0		
Abstention : 0		

## FIN DE L'ORDRE DU JOUR

### QUESTIONS DIVERSES

#### Avenir de la ligne fret Oiry-Esternay

La société NGE (*Nouvelles générations d'entrepreneurs*) présente une piste de réflexion pour reprendre éventuellement la gestion de la ligne. Celle-ci consisterait à :

- ✓ Transférer la propriété à un groupement de collectivités ;
- ✓ Passer en DSP au travers d'une SEMOP (*Société d'économie mixte à opération unique*) ;
- ✓ Proposer une solution pérenne sur 20/25 ans.

La SEMOP devra équilibrer ses charges et recettes.

M. Jean-Christophe LÉGLANTIER, Maire de la commune de Saudoy, demande quel serait le coût de la cession. En théorie, la SNCF céderait la ligne pour un euro symbolique.

M. Sacha HEWAK, Maire de la commune de Sézanne, interroge sur les possibilités de financements par subvention de l'Etat ou de la Région pour réaliser les travaux suite à la cession.

Cela est possible dans le cadre d'une SEMOP.

Une contre-expertise des travaux demandés par la SNCF est prévue.

M. J-C LÉGLANTIER demande s'il est justifié de rénover la ligne jusqu'à Esternay et s'il est normal de financer un service qui ne sert que pour des entreprises privées.

M. Patrice VALENTIN, Maire de la commune d'Esternay, explique que l'on subit actuellement le modèle de gestion de la SNCF et qu'il faut estimer l'intérêt des lignes capillaires.

M. Cyril LAURENT, Président, précise que le sujet du mode de gestion de la ligne sera également abordé au sein des autres collectivités concernées.

Les exigences en termes de normes pour l'entretien des lignes ferroviaires sont moins drastiques en cas de cession à une SEMOP que sous le régime « SNCF ».

Il est important d'anticiper les travaux à long termes dans le contrat de concession.

M. Claude POUZIER, Maire de la commune de Mœurs-Verdey, se pose la question de savoir si la région peut prendre en charge la cession de la ligne ainsi que sa gestion dans le cadre de sa compétence transport.

L'assemblée donne son accord à Monsieur le Président pour engager la discussion avec les autorités.

### **Point sur les pistes d'économies budgétaires**

En 2021, l'épargne brute s'élevait à 96 179€ contre 1 982 605€ en 2022.

Ceci s'explique par l'augmentation des recettes fiscales (TEOM, TF et compensations) et une maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré une augmentation assez conséquente des charges de personnels, justifiées par les décisions de la collectivité et les obligations réglementaires.

Quelques options sont envisagées pour faire des économies cette année :

- ✓ 200 000€ sur les voiries ;
- ✓ 130 000€ sur l'OTI ;
- ✓ Augmenter les tarifs (piscine, cinéma, cantines, périscolaire, taxe de séjour...)
- ✓ Cadrer les séjours « découverte » ;
- ✓ Réduire les investissements et reports concernant la voirie (- 463 000€) et les bâtiments (- 852 000€).

Tous ces points seront développés lors de la commission finances du 27 février 2023 à laquelle les maires sont également conviés.

### **Point sur l'assainissement de la commune de Gaye**

L'étude confirme la pertinence de passer en collectif.

Il y a une très forte augmentation des devis entre les deux estimations initiales.

Les nouvelles estimations sont plus raisonnables et offrent les possibilités de subventions plus importantes.

La préparation des dossiers et la programmation des travaux s'effectueront dans les prochaines années. Les négociations sont déjà en cours avec l'AESN (*Agence de l'eau Seine-Normandie*) pour obtenir des subventions.

M. J-C LÉGLANTIER intervient sur les travaux de traverse départementale de la commune de Saudoy : l'estimatif est plus important que prévu.

Monsieur le Président clôture la séance à 21h et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire est prévue le lundi 20 mars 2023 à 19h.

Le Président,  
Cyril LAURENT



Le secrétaire de séance,  
Thierry DUPONT

